

## MEDIA FACTS

Présentation de l'Insight Innocenti :  
La traite des êtres humains en Afrique,  
en particulier des femmes et des enfants  
EMBARGO : 23 AVRIL 2004 à 10h00 GMT

# La traite des êtres humains, et en particulier celle des femmes et des enfants, en Afrique

La traite des êtres humains est considérée de plus en plus fréquemment comme une violation majeure des droits de l'homme dans le monde et comme un problème lié au développement. Le nouveau rapport « Insight » du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF sur *La traite des êtres humains, en particulier celle des femmes et des enfants en Afrique* montre que l'on reconnaît mieux ce problème dans la région. Cette étude, qui couvre 53 pays, offre une analyse des schémas, des causes profondes ainsi que des cadres normatifs nationaux et régionaux existants et des mesures prises pour y répondre.

### Schémas

- En Afrique, au moins 49 % des pays reconnaissent l'existence du problème, lequel exige une action efficace, des programmes et stratégies ciblés et une bonne coopération entre nations africaines.
- Le nombre de pays faisant état de la traite des enfants est deux fois plus élevé que ceux faisant état de la traite des femmes.
- 89 % des pays africains sont affectés par les flux vers d'autres pays ou en provenance de ceux-ci en Afrique même ; dans 34 % des pays, la traite se fait également vers l'Europe et dans 26 % d'entre eux, elle vise également le Moyen Orient.
- En Afrique, il n'y a pas de distinction claire entre pays d'origine et de destination et dans 58% des pays, les flux sont à double sens.
- En Afrique même, le trafic a surtout une dimension sous-régionale. Dans 91 % des cas, il a lieu entre pays de la même sous-région.
- La traite est un processus dynamique et le contexte peut faire évoluer rapidement la configuration des flux.

## MEDIA FACTS

### Causes profondes

- La pauvreté n'est pas le seul facteur en jeu. Les causes profondes de la traite sont complexes et souvent liées. Les conflits armés, une situation instable, l'oppression et la discrimination augmentent les risques pour les femmes et les enfants. Les pratiques traditionnelles, le mariage précoce et le fait qu'on n'enregistre pas les naissances peuvent exacerber le problème.
- La demande joue un rôle fondamental. L'exploitation sexuelle et économique est le « facteur de déclenchement » le plus important. La demande de fillettes à des fins de prostitution ou pour des mariages précoces et la demande d'enfants soldats dans le cadre des conflits jouent également un rôle important. Les liens entre traite et demande d'adoption méritent d'être explorés. Il y a des informations anecdotiques sur le trafic d'organes. Les informations sont encore plus rares sur les meurtres traditionnels pratiqués pour se servir des organes des enfants dans des rituels de magie noire.

### Mesures gouvernementales et cadres juridiques en Afrique

- Des initiatives gouvernementales intéressantes ont été lancées en Afrique, aux niveaux national et régional, pour lutter contre la traite des êtres humains. A l'échelle du continent, la Charte africaine des droits de l'homme (1981), la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (Union africaine) et au niveau régional, le Plan d'action commun de Libreville en 2000 et le Plan d'action de la CEDEAO contre la traite des êtres humains en 2001 (ces deux documents concernant exclusivement l'Afrique de l'Ouest) sont les initiatives les plus importantes qui, en même temps que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), se préoccupent directement du problème de la traite sur ce continent. L'adoption d'un *Plan d'action contre la traite des êtres humains* élaboré dans le cadre du Sommet UE/Afrique constituera une autre étape importante.
- Trop peu de pays africains ont ratifié les principaux instruments internationaux traitant du trafic des êtres humains.
- Certaines nations africaines ont commencé à harmoniser leurs législations nationales et reconnaissent l'importance d'une approche axée sur les droits de l'homme dans la lutte contre la traite des êtres humains. Ils en reconnaissent les répercussions sur le développement de l'enfant et par conséquent sur le développement national et régional.
- Les pays africains doivent accroître leurs efforts et travailler en étroite collaboration les uns avec les autres afin de créer un milieu protecteur pour les enfants, d'empêcher la traite et de les en protéger.

### Principaux instruments internationaux de lutte contre la traite des êtres humains

- *Protocole facultatif visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes* (en vigueur depuis le 25 décembre 2003)

## MEDIA FACTS

- *Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (en vigueur depuis le 18 janvier 2002)

### Le centre de recherche Innocenti réclame

- l'adoption du *Plan d'action pour lutter contre la traite des êtres humains* élaboré dans le cadre du prochain Sommet UE/Afrique.
- l'élaboration de mesures détaillées et intégrées contre la traite visant de multiples niveaux de la société et prenant en compte le fait que chaque pays a ses particularités et aussi que l'évolution rapide de l'environnement peut modifier la configuration du trafic au plan local et international.
- un engagement plus grand de la part des Etats africains en faveur de la promotion et de la protection des droits humains des victimes actuelles ou potentielles, dans le cadre d'une approche sexospécifique et en tenant compte des meilleurs intérêts de l'enfant.
- la poursuite des études et de la collaboration entre les diverses parties concernées.

\*\*\*

Des compte-rendus sous embargo en anglais, en français et en espagnol, de même que des copies téléchargeables du rapport en anglais sont à la disposition des médias au service de presse du Centre de recherche Innocenti :

<http://www.unicef-icdc.org/presscentre/indexNewsroom.html>

\*\*\*\*\*

#### **Pour de plus amples informations, veuillez contacter :**

Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence

Salvador Herencia (+39 055) 20 33 354, [sherencia@unicef.org](mailto:sherencia@unicef.org)

Patrizia Faustini, (+39 055) 20 33 253, [pfaustini@unicef.org](mailto:pfaustini@unicef.org)

Marie Mukangendo (+39 055) 20 33 231, [mmukangendo@unicef.org](mailto:mmukangendo@unicef.org)

UNICEF NYHQ

Jehane Sedky-Lavandero, (+1 212) 326 7269, [jsedky@unicef.org](mailto:jsedky@unicef.org)

UNICEF Genève

Damien Personnaz, (41) 022 909 5716, [dpersonnaz@unicef.org](mailto:dpersonnaz@unicef.org)

UNICEF WCARO

Margherita Amodeo, Tel: 221 869 5842, Mobile 221 569 1926, [mamodeo@unicef.org](mailto:mamodeo@unicef.org)

UNICEF ESARO

Madeline Eisner, (+254 20) 622 21 4, [meisner@unicef.org](mailto:meisner@unicef.org)